



MARCHÉ : MAPA-2026-02  
ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

## **PROCÉDURE ADAPTEE**

En application des articles L2123-1 1° et R2123-1 1° du code de la commande publique

**MAÎTRISE D'ŒUVRE DÉSAMIANPAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE  
RÉOUVERTURE AU PUBLIC DES SALLES PERMANENTES DU MUSÉE SITUÉES  
AU R+3 PAVILLON DE TETE**

## Article 1 – Objet de l’acte d’engagement

### ■ Objet du marché

Le présent marché a pour objet la maîtrise d’œuvre pour l’opération de désamiantage du niveau R+3 du pavillon de tête de l’aile de Paris du palais de Chaillot.

Le contenu et l’étendu de la mission de maîtrise d’œuvre sont définis au sein du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

| Désignation des éléments de mission                                                                                                                                                   | Mission de base | Mission complémentaire |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------------|
| 1- Les études de diagnostic (DIAG)                                                                                                                                                    |                 | X                      |
| 2- Les études d’avant- projet (AVP)                                                                                                                                                   | X               |                        |
| 3- Etudes de projet (PRO)                                                                                                                                                             | X               |                        |
| 4- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)                                                                                                                         | X               |                        |
| 5- Examen de la conformité au projet des études d’exécution et de synthèse faites par les opérateurs économiques chargés des travaux ainsi que leur visa par le maitre d’œuvre (VISA) | X               |                        |
| 6- Direction de l’exécution des contrats de travaux (DET)                                                                                                                             | X               |                        |
| 7- Assistance apportée au maître d’ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)                                             | X               |                        |

## Article 2 – Identification du pouvoir adjudicateur

### CITE DE L’ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Établissement public à caractère industriel et commercial

#### Siège social :

1 place du Trocadéro, 75116 Paris

#### Nom, prénom, qualité du signataire :

Monsieur Julien BARGETON, Président de la Cité de l’architecture et du patrimoine.

#### Comptable public assignataire des paiements :

L’agent comptable de la Cité de l’architecture et du patrimoine.

### Article 3 – Engagement du candidat

#### Article 3.1 - Entreprise unique

##### *Paragraphe à remplir lorsque le candidat se présente seul*

**Je soussigné** (nom, prénoms, qualité) : .....

☐

**agissant pour mon propre compte**

☐

**agissant pour le compte de la société**

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Capital : .....

N° SIRET : ..... Code NAF : .....

Téléphone : ..... Télécopieur : .....

☐

**agissant pour le compte de la personne publique candidate :**

Nom : .....

Adresse : .....

Capital : .....

N° SIRET : ..... Code NAF : .....

Téléphone : ..... Télécopieur : .....

**Après avoir pris connaissance** du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et leurs annexes,

**Après avoir établi la déclaration** prévue à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique,

**M'engage** sans aucune réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci avant.

## Article 3.2 - Groupement d'entreprise

### Paragraphe à remplir lorsque les entreprises se portent candidates sous forme de groupement

Nous soussignés,

**1<sup>er</sup> contractant :**

Nom, prénoms, qualité.....

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Capital : .....

N° SIRET : ..... Code NAF : .....

Téléphone : ..... Télécopieur : .....

☐ agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

**2<sup>ème</sup> contractant** *(à dupliquer le cas échéant, c'est-à-dire : A remplir autant de fois que de cotraitant) :*

Nom, prénoms, qualité.....

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Capital : .....

N° SIRET : ..... Code NAF : .....

Téléphone : ..... Télécopieur : .....

**Après avoir pris connaissance** du cahier des clauses techniques particulières (CCTP), du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des annexes,

**Après avoir établi la déclaration** prévue à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique,

**Nous engageons** sans aucune réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dont l'objet est défini ci avant.

## Article 4 – Prix

### 4.1 Forfait provisoire principal de rémunération – Montant global provisoire du marché (à remplir par le candidat)

Le prix du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres par le soumissionnaire. Ce mois est appelé M0.

Les prestations du maître d'œuvre sont réglées par un prix global et forfaitaire (**Forfait de rémunération : Fr**)

|                                                                                                                                                          |                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Taux de rémunération (TR)                                                                                                                                |                           |
| Part de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération affectée par le maître d'ouvrage aux travaux et actions complémentaires associées (C0) – HT | <b>C0 = 275 000 € HT</b>  |
| Forfait provisoire de rémunération (Fp) – HT                                                                                                             | <b>C0 x TR =     € HT</b> |
| TVA (20%)                                                                                                                                                |                           |
| TTC                                                                                                                                                      |                           |
| Arrêté en lettres :                                                                                                                                      |                           |

Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération « TR » par le montant de la part de l'enveloppe financière prévisionnelle « C0 » sur lequel s'engage le maître d'œuvre.

Le forfait de rémunération est rendu définitif par la conclusion d'un avenant dans les conditions prévues au CCAP.

**Ce forfait de rémunération provisoire constitue le montant global et provisoire du marché.**

### 4.2 – Décomposition en phases du montant global et provisoire du marché (à remplir par le candidat)

| Phase     | Objet                                                                                                                                                                              | Part (%) | Montant HT |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------|
| Phase n°1 | Etudes de diagnostic (DIAG)                                                                                                                                                        |          |            |
| Phase n°2 | Etudes d'avant-projet (AVP)                                                                                                                                                        |          |            |
| Phase n°3 | Etudes de projet (PRO)                                                                                                                                                             |          |            |
| Phase n°4 | Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)                                                                                                                         |          |            |
| Phase n°5 | Examen de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse faites par les opérateurs économiques chargés des travaux ainsi que leur visa par le maître d'œuvre (VISA) |          |            |
| Phase n°6 | Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)                                                                                                                             |          |            |
| Phase n°7 | Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)                                             |          |            |

**En cas de groupement conjoint, la répartition des prestations et des honoraires entre les co-traitants est indiquée à l'article 8.3 du présent acte d'engagement.**

## **Article 5 – Sous-traitance**

*Cette clause est obligatoire (prendre a ou b EN RAYANT LA MENTION INUTILE)*

- a) Je n'envisage / nous n'envisageons pas de sous-traiter pour le moment.
- b) Cas d'une entreprise unique : J'envisage de sous-traiter et l'annexe\* au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d'un groupement d'entreprise : nous envisageons de sous-traiter et l'annexe\* au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

Chaque annexe\* (DC4) constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de :

Montant en euros H.T. ....  
Montant de la TVA .....  
Montant T.T.C. ....

Et réparti de la façon suivante :

| Sous-traitant | Nature des prestations | Montant sous-traité en Euros HT | Montant sous-traité en Euros TTC |
|---------------|------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
|               |                        |                                 |                                  |
|               |                        |                                 |                                  |
|               |                        |                                 |                                  |
|               |                        |                                 |                                  |
|               |                        |                                 |                                  |
|               |                        |                                 |                                  |

\* En cas de présentation d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat fournit à l'appui (en annexe) du présent acte d'engagement un DC4 ([formulaire DC4](#) à reproduire si nécessaire : **1 exemplaire par sous-traitant**) pour

chacun des sous-traitants. En cas de recours à la sous-traitance, les opérateurs économiques devront joindre les déclarations exigées à l'article R2193-1 du Code de la commande publique.

#### Article 6 – Nantissement - Cession de créance

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourrait céder ou présenter en nantissement est de (*montant total du marché diminué de la sous-traitance envisagée*) :

Titulaire ou mandataire :

Montant en euros H.T. ....  
Montant de la TVA .....  
Montant T.T.C. ....

#### Article 7 – Durée du marché

Le présent marché prend effet à compter de sa notification au titulaire jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux réalisés ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

#### Article 8 – Paiement

##### Article 8.1 - Compte à créditer (*fournir un RIB*) :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des bénéficiaires ci-dessous :

Titulaire ou mandataire :

- du compte ouvert au nom de:

- à l'établissement bancaire suivant :

- sous le numéro de compte :

- code établissement :                      code guichet :                      Clé RIB/RIP :  
- BIC/IBAN

##### Article 8.2 - Avance (*articles R.2191-3 à R.2191-10 du Code de la commande publique et articles 6.5.1 et 6.5.2 du CCAP*) :

Je renonce au bénéfice de l'avance :                      ☐ Non                      ☐ Oui

##### Article 8.3 - Désignation des cotraitants et répartition des prestations (*à compléter le cas échéant*) :

Pour l'exécution du marché public, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ conjoint

OU

☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint |                             |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                                                | Nature de la prestation                                      | Montant HT de la prestation |
|                                                |                                                              |                             |
|                                                |                                                              |                             |
|                                                |                                                              |                             |

#### Article 9 – Signature du marché par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

##### Article 9.1 - Signature du marché public par le titulaire individuel :

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

##### Article 9.2 - Signature du marché public en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

☐ conjoint

OU

☐ solidaire



- ☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :
- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;  
*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*
  - ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;  
*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*
  - ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.  
*(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).*

- ☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
  - ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
  - ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :  
*(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

## Article 10 – Annexes

Les documents suivants sont annexés au présent acte d'engagement et en font donc partie intégrante :

- L'annexe n°1 de l'acte d'engagement « La Décomposition de prix global et forfaitaire – DPGF » ;
- L'annexe n°2 de l'acte d'engagement « L'engagement de confidentialité » ;
- L'annexe n°3 de l'acte d'engagement « L'attestation d'absence de conflit d'intérêt » ;
- L'annexe n°4 de l'acte d'engagement « L'attestation de respect des lois et principes régissant la République française » ;

- L'annexe n°5 de l'acte d'engagement « Les clauses de sous-traitance et protection des données personnelles » ;

#### **Article 11 – Signature de la Cité de l'architecture et du patrimoine**

**Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.**

A Paris, le .....

Le Représentant de la Cité.